



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE  
Place Albert Serraz  
BP 40020  
73802 Montméliant Cedex  
SIRET : 200 041 010 00139  
Tél : 04.57.08.82.01  
E.mail : [assainissement.finances@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:assainissement.finances@cc.coeurdesavoie.fr)

## DOSSIER DE DEMANDE DE PRELEVEMENT (4<sup>E</sup> GROUPE)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver dans ce pli un **dossier de demande de prélèvement** avec deux possibilités :

- 1 -le **prélèvement mensuel** (en 10 fois), du 10 mars au 10 novembre, avec une régularisation le 20 décembre
- 2 -le **prélèvement à échéance** (1 fois par an), aux environs du 20 janvier (facture du 30 novembre),

Merci de bien préciser votre choix sur le contrat de prélèvement.

Il est impératif que vous nous fassiez parvenir le **dossier complété et signé comprenant** :

- ✓ le **contrat daté et signé**
- ✓ le **mandat de prélèvement SEPA dûment rempli.**
- ✓ **1 RIB**

Toutes les conditions générales du contrat de prélèvement mensuel vous sont expliquées dans la note ci-jointe.

Le service facturation assainissement se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**La Présidente,  
Béatrice SANTAIS**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE  
Place Albert Serraz  
BP 40020  
73802 Montmélian Cedex  
SIRET : 200 041 010 00139  
Tél : 04.57.08.82.01  
E.mail : [assainissement.finances@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:assainissement.finances@cc.coeurdesavoie.fr)

**CONTRAT DE PRELEVEMENT  
AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
4<sup>E</sup> GROUPE - REF N° .....**

**A NOUS RETOURNER COMPLETE**

NBRE PERSONNES AU DOMICILE : .....

**DESCRIPTIF DE LA PROPRIETE CONCERNEE PAR LE PRELEVEMENT**

TITULAIRE DE L'ABONNEMENT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
NOM de l'abonné(e) principal(e) ou RAISON SOCIALE : .....	
Adresse : .....	
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....	
TEL : ..... Adresse email : .....	

REFERENCE DE PROPRIETE : .....	
ADRESSE DE PROPRIETE	NOM ET ADRESSE DE FACTURATION
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**CHOIX DU MODE DE PRELEVEMENT**

Merci de bien vouloir choisir le mode de prélèvement souhaité (à cocher) :

<input type="checkbox"/> PRELEVEMENT MENSUEL (10 fois)	<input type="checkbox"/> PRELEVEMENT A ECHEANCE
Dates prévues de prélèvements : - 9 Acomptes effectués le 10 du mois de mars à novembre - La régularisation sur relève réelle le 20 décembre	Date prévue de prélèvement : Aux environs du 20 janvier (facture du 30 novembre sur relève réelle)

**CONTRAT DE PRELEVEMENT PASSE :**

**ENTRE LE PAYEUR DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT (même nom que le titulaire du RIB)**

TITULAIRE DU RIB - PAYEUR DE LA FACTURE
NOM du payeur ou RAISON SOCIALE : .....
Adresse : .....
TEL : ..... Adresse email : .....

**Et LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE, représenté par la Présidente Mme SANTAIS,**

Fait à Montmélian, le 15/12/22  
Pour le Service Assainissement,  
La Présidente,  
Béatrice SANTAIS

Fait à ..... le.....  
**SIGNATURE de l'abonné**  
Précédée de la mention « lu et approuvé ».

Il est convenu ce qui suit :

**1. Dispositions générales**

Les abonnés au réseau d'eau potable peuvent souscrire un contrat de périodicité, après une 1ère année de consommation d'eau potable qui servira de référence pour le calcul des acomptes estimatifs.

**2. Avis d'échéance**

L'abonné optant pour la périodicité mensuelle recevra un avis d'échéance à la mise en place de son prélèvement mensuel, indiquant le montant et les dates des prélèvements à venir sur son compte. L'échéancier suivant apparaîtra sur la facture de régularisation du mois de décembre.

**3. Périodicité du prélèvement :**

Chaque prélèvement est effectué le 10 de chaque mois du mois de mars au mois de novembre, **pour la régularisation aux environs du 20 décembre.**

**4. Régularisation annuelle :**

Si le montant de la facture annuelle est supérieur à la somme des autres prélèvements opérés, le solde sera prélevé le 20 décembre.

Si le montant de la facture annuelle est inférieur à la somme des prélèvements, l'excédent sera remboursé à l'abonné par le Service de Gestion Comptable de Chambéry (73).

**5. Changement de compte bancaire**

L'abonné qui change de numéro de compte bancaire, de banque ou de centre de chèques postaux, doit se procurer un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement à la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le remplir et le retourner accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal. Le changement se fera le plus rapidement possible.

**6. Changement d'adresse**

L'abonné qui change d'adresse doit avertir sans délai la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui établira une facture de départ pour le lieu de consommation concerné. Tout nouvel abonnement sur une autre adresse appartenant au secteur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie conduit à une nouvelle demande de prélèvement, car tout prélèvement est affecté à un seul point de consommation.

**7. Renouvellement du contrat de prélèvement :**

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement est reconduit l'année suivante par tacite reconduction.

**8. Echéances impayées**

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas représenté. Il faudra vous acquitter du montant non prélevé auprès du Service de Gestion Comptable de Chambéry (Savoie). Les frais de rejet sont à la charge du redevable, le cas échéant, ils vous seront réclamés par le Service de Gestion Comptable.

**9. Fin de contrat**

L'abonné qui souhaite mettre fin au contrat informe la Communauté de Communes Cœur de Savoie impérativement un mois avant l'échéance. Le paiement du solde interviendra à l'échéance suivante. La Communauté de Communes Cœur de Savoie se réserve le droit de mettre fin au prélèvement automatique en cas de 2 rejets de prélèvement successifs.

**10. Renseignements, réclamations.**

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est adressé à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Toute contestation amiable est à adresser à la Communauté de Communes Cœur de Savoie, la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine de juge judiciaire.

**NB :** « Les informations recueillies par la Communauté de communes de Cœur de Savoie font l'objet d'un traitement pour assurer les inscriptions, la facturation et la gestion du service de l'eau potable et d'assainissement sur la base d'une exécution contractuelle. Vos données seront conservées durant 10 ans après la fin du contrat pour des raisons fiscales. Nous prenons toutes les précautions propres à assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant ainsi que du droit de demander la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Communauté de communes Cœur de Savoie - Place Albert Serraz – BP 40020 - 73802 MONTMELIAN cedex – [secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr) – 04 57 08 82 01. En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 place de Fontenoy, 75007 Paris ».



**A NOUS RETOURNER COMPLETE**

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Joindre impérativement un RIB

Référence unique du mandat pour les factures d'assainissement (généralisé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Cœur de Savoie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

« Les informations recueillies par la Communauté de communes de Cœur de Savoie font l'objet d'un traitement pour assurer les inscriptions, la facturation et la gestion du service de l'eau potable et d'assainissement sur la base d'une exécution contractuelle. Vos données seront conservées durant 10 ans après la fin du contrat pour des raisons fiscales. Nous prenons toutes les précautions propres à assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant ainsi que du droit de demander la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Communauté de communes Cœur de Savoie - Place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 MONTMELIAN cedex - [secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr) - 04 57 08 82 01. En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - 3 place de Fontenoy, 75007 Paris ».

### CHOIX DU MODE DE PRELEVEMENT

Prélèvement mensuel (10 fois)       Prélèvement à l'échéance de la facture

### COORDONNEES DU DEBITEUR

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

IBAN :

BIC :

Domiciliation banque : \_\_\_\_\_

### COORDONNEES DU CREANCIER

Nom : Communauté de Communes Cœur de Savoie

Identifiant créancier SEPA : FR82ZZZ673945

Adresse : SGC de Chambéry au 5 Rue Jean Girard Madoux

Code Postal : 73011      Ville : CHAMBERY CEDEX

Pays : France

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif       Paiement ponctuel

A ..... le .....

Signature du titulaire du compte à débiter :